INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 7 juillet 2014

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert
Absent le conseiller	M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2014-139
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 7 juillet 2014 en ajoutant au point #11 : Demande à la CPTAQ, au point #13 : Captage par satellite pour le poste de télé à la caserne et au point #17 : Google Maps :

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 7 juillet 2014
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2014
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de juin 2014
4. Résolution : Autorisation de paiement des comptes de juillet sur envoi de la liste par courriel
5. Résolution : Adoption des indicateurs de gestion de 2013
6. Résolution: Acceptation des travaux d'asphaltage et Paiement à Sintra Inc.
7. Résolution : Entériner l'engagement de la firme de comptable Michel Beaulieu pour la reddition des comptes pour Recyc-Québec pour le recyclage
8. Résolution : Date pour le souper des bénévoles et employés (20 septembre 2014) et autorisation des dépenses reliées à cet événement
9. Offre de service pour les plans et devis et coûts préliminaires des travaux d'implantation pour la climatisation à la salle Jules-Romme, au Bureau municipal et au chalet du Parc
10. Résolution : Entente pour l'école Hallerton
11. Résolution :
    - Entériner l'entente avec MM Demissy et Benamou pour échange de terrain sur la montée Henrysburg
    - Mandat à un notaire pour les documents d'échange
12. Résolution : Demande de M. Sylvain Landry pour 8% de vacance (4e semaine de vacance) (engagement : décembre 1987)
13. Service Incendie Pompiers et Premiers Répondants :
    - Résolution : Entériner la décision d'annulation de contrat avec Levasseur tel qu'exprimé dans la lettre de Me Dorion

Formules Municipales - No 5614-WST

- pour notre camion de pompier
- Résolution : Retour en appel d'offre ou 2e plus bas soumissionnaire conditionnel au prix déjà soumis
- Appel d'offre : Date d'ouverture des soumissions

14. Voirie :
15. Parc Régional :
    - Résolution : Adoption des tarifs pour le Camp de jour
    - Résolution : Adoption du Code de vie du Camp de jour
    - Résolution : Adoption du Code disciplinaire des moniteurs (trices) du Camp de jour
    - Résolution : Achat d'une scie à chaîne
16. Bibliothèque :
17. Divers:
    - Dépôt et adoption du Rapport de la Soirée des finissants
    - Résolution : Frais d'adhésion à Accès D (Internet : perception des taxes et paiement des comptes, salaires, etc.)
18. Correspondance
19. Période de questions

RÉSOLUTION 2014-140
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2014.

RÉSOLUTION 2014-141
Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés le compte suivant et ceux faisant partie de la liste en annexe :.

Benjo Excavation 1 368,20$

Du chèque 48217 au chèque 48471 inclusivement, le total est: 765 052.19$
Le fonds de roulement est de :..... 550 000,00$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2014 est de : ..... 490 000,00$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2014-142
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements des comptes du mois de juillet 2014 après les avoir soumis par voie de liste au début du mois d'août aux élus, que ces comptes soient acceptés par ces derniers en prévision d'être entérinés à la sessions ordinaire du 8 septembre 2014.

RÉSOLUTION 2014-143
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient adoptés les indicateurs de gestion 2013.

RÉSOLUTION 2014-144
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient acceptés les travaux d'asphaltage du rang Saint-André entre la montée Guay et la Route 202 tel qu'effectués par Sintra Inc., que soit payé le montant total de 487 907,56$ soumis à la facture numéro 1427 et que ce paiement représente la quittance finale pour ces travaux.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 2014-145
Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit désignée la firme Michel Beaulieu CPA Inc. comme auditeur pour la reddition des comptes pour le rapport à Recyc-Québec pour l'année 2013.

RÉSOLUTION 2014-146
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit organisé le souper des bénévoles et des employés municipaux de 2014 le 20 septembre 2014 et que la responsable soit autorisée à effectuer les dépenses reliées à cet événement.

RÉSOLUTION 2014-147
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit entérinée l'entente proposée, par Mme Céline Daignault représentant Le Comité de la sauvegarde, pour les travaux à l'école Hallerton tel que présentée et que soient autorisées, à l'avance, par le Conseil municipal les dépenses à effectuer :

1.- Ériger une plaque commémorative racontant l'histoire et l'importance de ce patrimoine bâti; (à être fixée directement sur la bâtisse). Les organismes subventionnaires (SHXI, municipalité de St-Bernard, Stéphane Billette) verront leurs noms ou leur logos mentionnés sur ladite plaque.
2.- Le Comité de la sauvegarde s'assurera du contenu historique à inscrire sur la plaque commémorative;
3.- La municipalité de St-Bernard demeurera propriétaire de la bâtisse. Un budget annuel récurrent (approx $500.00, plus certaines années lorsque requis, ou moins, selon le cas) verra à l'entretien et à la mise à niveau minimale de la bâtisse;
4.- Un petit stationnement sera aménagé directement devant l'édifice.
5.- Le comité tentera de convaincre le CLD d'inclure cette petite école historique à l'intérieur du Circuit du Paysan (un peu comme le monument Louis Cyr à St-Cyprien);
6.- La SHXI sera responsable de l'écrit plastifié de la plaque et de sa mise à jour ou à niveau (même genre d'entente qui a été avons négociée avec la municipalité de Napierville);
7.- La municipalité de St-Bernard sera responsable de l'entretien et la mise à niveau de la plaque commémorative (tout comme l'est la municipalité de Napierville pour ses plaques).
8.- Une fois toutes ses propositions négociées, acceptées et réalisées, le comité de la sauvegarde, maintenant caduque, sera dissous et ses responsabilités de vigie transférées à la Société d'histoire des XI.

Au niveau des travaux et réparations requises en 2014, responsabilités de St-Bernard-de-Lacolle :

a) aménager le petit stationnement
b) nettoyer le grenier, réparer le plafond
c) réparer le mortier extérieur du dernier mûr (côté ouest)

L'intérieur de l'édifice serait vidé et nettoyé. Grâce à des dons d'objets, il est possible de penser qu'on pourrait y monter une installation permanente rappelant certains des éléments des

Formules Municipales - No 5614-WST

écoles de l'époque que les visiteurs pourraient voir par les fenêtres. On pense ici à trouver une maison pour les bancs d'école de Stéphane Billette.

Je suis heureuse d'assurer la liaison avec la SHXI, une fois la Société de sauvegarde disparue, si le conseil de la SHXI acceptait. Je verrai à coordonner les travaux prévus pour cette année avec la municipalité de St-Bernard.

Le conseil de St-Bernard passera une résolution à cet effet lors de leur prochaine réunion début juillet.

Le maire et président de l'assemblée, M. Robert Duteau, quitte son poste en évoquant un possible conflit d'intérêt en ce qui regarde la prise des décisions sui suivent.

Le maire suppléant, M. Jean-Louis Tinant, assume le poste de président de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2014-148
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit maintenue la proposition énoncée à la résolution 2007-93.

RÉSOLUTION 2014-149
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandatée la notaire Me Sylvie Desrochers à préparer le contrat pour l'échange des terrains nécessité par le redressement de la courbe de la montée Henrysburg entre la Municipalité et les propriétaires d'une partie du lot 649, que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2014-150
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit appuyée par la municipalité la demande auprès de la CPTAQ de messieurs Claude Benamou, Daniel Demissy et mesdames Jacqueline Lecompte et Shaen Johnston, tel que décrite à la Demande pour le lotissement et l'aliénation de la partie du lot 649 de la paroisse de Lacolle. Que la municipalité recommande à la Commission l'autorisation de ce lotissement et l'aliénation tel que décrit à la demande pour les motifs suivants :
-L'autorisation ne contrevient pas à la règlementation municipale et permet de consolider une exploitation laitière existante en voie d'agrandissement et de modernisation en exploitation de stabulation libre avec robot de traite et qui maintiendra en culture la terre qui est déjà cultivée et permettra le maintien du PAF existant auquel est rattachée cette partie de lot;
- Cette autorisation respecte et maintien la zone et les activités agricoles sur la partie de lot aliénée;

Le maire, Robert Duteau, reprend son poste de président de l'assemblée et participe aux débats et décisions subséquentes.

RÉSOLUTION 2014-151
Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient établis le taux et le nombre de semaine de vacance pour tous les employés municipaux à 8% de leur rémunération, soit 4 semaines de vacance, après 15 ans de service continu et que toute autre indemnisation supérieure à ce taux, déjà établie, reste en vigueur.

INITIALES DU MAIRE
R-D
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 2014-152
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit entérinée la décision d'annulation de contrat avec Équipement d'incendie Levasseur Inc. pour la fourniture d'un camion-citerne tel qu'exprimé dans la lettre datée du 27 juin 2014, de Me Fanny Gayet, avocate à la firme d'avocats Dunton Rainville, représentant la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2014-153
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit choisi le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture du camion-citerne tel que soumis au montant total de 227 363,06$, soit l'entreprise Héloc Ltée. Que l'entreprise Héloc Ltée aura au plus quinze (15) jours de la réception de cette résolution pour confirmer qu'elle respectera son prix et toutes les conditions décrites au devis de l'appel d'offre, une confirmation avant cette date sera valable. Que les délais seront reportés au plus tard le 15 janvier 2015, qu'après cette date s'appliqueront les pénalités décrites au devis.

RÉSOLUTION 2014-154
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité, qu'en cas de refus du deuxième plus bas soumission à respecter son prix, que soit autorisé le Directeur général à retourner en appel d'offres pour un camion-citerne en modifiant le devis : en excluant la clause concernant la l'obligation du fournisseur de la citerne à avoir plus de 5 ans d'expérience en fabrication, en exigeant une garantie de livraison comme un bon de performance ou un cautionnement.

RÉSOLUTION 2014-155
Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé le Directeur général à ouvrir les soumissions déposées dans les délais prescrits, à choisir le plus bas soumissionnaire conforme au devis et que la décision sera entérinée à la session du Conseil suivant l'ouverture des soumissions.

RÉSOLUTION 2014-156
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit contracté un abonnement de captage de poste de télévision pour la Caserne du Service incendie au 129, rang Saint-André.

RÉSOLUTION 2014-157
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient reconnus MM Mathieu Faille et Mathieu Garceau comme Premiers répondants du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujetti à la réussite de la formation et à la reconnaissance de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie.

RÉSOLUTION 2014-158
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit entérinée la tarification établie pour les bénéficiaires du camp de jour pour la saison estivale 2014 et ce rétroactivement au début du camp :

Formules Municipales - No 5614-wST

TARIF : Même que l'an passé
A la semaine = $51.00 par semaine 1er enfant, $48.00 par semaine pour le 2e enfant et $45.00 par semaine pour le 3e enfant.
Forfait 3 semaines = $143.00 pour le 1er enfant, $137.00 pour le 2e enfant et $125.00 pour le 3e enfant.
Forfait 6 semaines = $268.00 pour le 1er enfant, $255.00 pour le 2e enfant Et $235.00 pour le 3e enfant.
Forfait 9 semaines = $373.00 pour le 1er enfant, $355.00 pour le 2e enfant et $327.00 pour le 3e enfant.
Ces forfaits sont pour les résidents de St-Bernard-de-Lacolle seulement.

TARIF : Même que l'an passé
A la semaine = $60.00 par semaine 1er enfant, $57.00 par semaine pour le 2e enfant et $52.00 par semaine pour le 3e enfant.
Forfait 3 semaines = $165.00 pour le 1er enfant, $160.00 pour le 2e enfant et $145.00 pour le 3e enfant.
Forfait 6 semaines = $310.00 pour le 1er enfant, $295.00 pour le 2e enfant Et $275.00 pour le 3e enfant.
Forfait 9 semaines = $435.00 pour le 1er enfant, $415.00 pour le 2e enfant et $380.00 pour le 3e enfant.
Ces forfaits sont pour les non-résidents de St-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2014-159
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le code de vie des participants au camp de jour de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que déposé.

RÉSOLUTION 2014-160
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le Code disciplinaire des moniteurs (trices) de camp de jour de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que déposé.

RÉSOLUTION 2014-161
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit autorisé le responsable des infrastructures du Parc régional St-Bernard à acheter une scie à chaînes robuste, de catégorie industrielle, pour l'entretien au Parc.

RÉSOLUTION 2014-162
Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit entériné le rapport de l'activité Soirée des finissants de 2014.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- Intervention sur les bornes 911 (adresses)
- Intervention sur la hauteur des tours de communications
- Intervention sur les erreurs d'adresses sur Google Maps pour le rang Saint-Georges.

RÉSOLUTION 2014-163
Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit informé Google Maps de l'erreur de numérotation des adresses sur le rang Saint-Georges à Saint-Bernard-de-Lacolle.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

– N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 7 juillet 2014.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier

Formules Municipales - No 5614-ws